

Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'ajouts de deux nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante VEGENERGY

de la société TRADE CORPORATION INTERNATIONAL SA
enregistrées sous les n°2020-3392 et 2020-3413

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont DELFAN PLUS V et DELFAN VEGA.

Pour le directeur délégué de la direction
la direction des affaires réglementaires
de mise sur le marché

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Informations générales

Noms du produit	VEGENERGY DELFAN PLUS V DELFAN VEGA
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	TRADE CORPORATION INTERNATIONAL SA Calle de Alcalá 498, 28027 Madrid, ESPAGNE
Classe - Type	Matière fertilisante Solution d'acides aminés d'origine végétale
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	269-2020.01
Numéro d'AMM	1200469

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **12 NOV. 2020**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN